

N° 67

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 42

Postes et Télécommunications

Rapporteur spécial . M. Henri TORRE.

[1] Cette commission est composée de MM Christian Poncelet, *président*, Geoffroy de Montalembert, *vice-président d'honneur*, Michel Durafour, Jean Cluzel, Jacques Descours Desactes, Tony Larue, *vice-présidents*, Emmanuel Hamel, Modeste Legouez, Louis Perrein, Robert Vizet, *secrétaires*, Maurice Blin, *rapporteur général* : MM René Ballayer, Stéphane Bonduel, Raymond Bourguin, Roger Chinaud, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Gérard Delfau, Jacques Debré, Marcel Fortier, André Fosset, Mme Paulette Fort, MM Jean Francou, Henri Gotschy, Georges Lombard, Roland du Luar, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Josy Moinet, Jacques Mossien, Lucien Neuwirth, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Mlle Irma Rapuzzi, MM Joseph Raybaud, René Regnault, Robert Schwint, Henri Torre, André-Georges Voisin

Voir les numéros :

Assemblée Nationale [8^e législ.] , 363 et annexes 395 (annexe n° 43), 400 (tome XVI) et T.A. 43
Senat : 66 (1986-1987)

Lois de Finances - Postes et Télécommunications.

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION ...	4
EXAMEN EN COMMISSION	6
AVANT-PROPOS.....	8
CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION DES CREDITS	9
<i>A) Le compte prévisionnel de résultat</i>	10
1. Les produits	11
<i>a) les recettes d'exploitation</i>	11
<i>b) les produits financiers</i>	12
2. Les charges	14
<i>a) les charges de personnel</i>	14
<i>b) la charge financière</i>	15
<i>c) les charges exceptionnelles</i>	16
3. Le solde du compte prévisionnel	16
<i>B) Le compte prévisionnel d'opérations en capital</i>	17
1. Les investissements du budget annexe	18
<i>a) les dépenses d'équipement du budget annexe</i>	19
<i>b) les concours à la filière électronique et au C.N.E.S.</i>	19
2. Le versement au budget général	20
3. Les emprunts	20

CHAPITRE II : LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET EN 1987	23
A) Les principaux programmes d'équipement	23
1. La Poste	23
2. Les Télécommunications	24
3. Les services généraux	28
B) Une amorce de clarification des relations financières avec le budget général	29
1. Des satisfactions pour les P. et T.	29
<i>a) le rétablissement de la rémunération des fonds des chèques postaux</i>	29
<i>b) la suppression de l'abattement sur le courrier administratif</i>	30
<i>c) la suppression du concours entre fonction principale</i>	30
2. La ponction du budget général demeure élevée	31
<i>a) le non rétablissement de la contribution du budget général au titre du transport de la presse</i>	31
<i>b) les dépenses en faveur de la filière électronique et du C.N.E.S.</i>	32
<i>c) le versement au budget général</i>	36
3. Une mutation fondamentale : l'introduction de la T.V.A.	38
 APOSTILLE : MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE	43
 ANNEXE I - Comptes prévisionnels pour 1987 des branches Poste et Télécommunications	47
 ANNEXE II - Comptes définitifs de l'exercice 1985	53
 ANNEXE III - Comptes provisoires de l'exercice 1986	57

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1) Un budget au service de l'efficacité et du redressement financier

Le projet de budget pour 1987 fait apparaître un net redressement financier des deux branches Postes et Télécommunications, comme en témoigne l'importance des excédents dégagés ou la diminution tant de la charge financière que du recours à l'endettement.

Deux éléments apparaissent particulièrement significatifs : la poste enregistrera en 1987 un excédent de plus d'un demi milliard de francs après une suite d'exercices déficitaires ; les produits financiers du budget annexe seront légèrement supérieurs aux charges financières (+ 961 MF) alors qu'en 1986, la charge financière nette s'élevait à 6.460 MF.

Cet assainissement s'accompagne d'un développement substantiel de l'investissement qui permet aux P.et T. à la fois d'offrir un service plus efficace et de maîtriser l'évolution de ses charges de personnel grâce aux gains de productivité.

2) L'amorce d'une clarification des relations financières avec le budget général

Le projet de budget comporte un certain nombre d'éléments satisfaisants pour les P.et T. :

- les **fonds des chèques postaux** mis à la disposition du Trésor, qui n'étaient plus rémunérés (sinon au taux symbolique de 0,01 %) depuis le second semestre de 1984, le seront désormais au taux de 3 % ce qui représente pour la Poste un produit de 3.450 MF ;

- l'abattement forfaitaire effectué précédemment sur la rémunération de la Poste au titre de l'acheminement du **courrier administratif** est supprimé : les recettes de la Poste s'en trouvent améliorées de quelque 850 millions de francs ;

- grâce à ces recettes nouvelles, il a été possible de supprimer la subvention que les Télécommunications devait verser à la Poste : ce «**concours entre fonctions principales**» s'élevait à 4.300 MF en 1986 et constituait une lourde charge pour les Télécommunications.

3) Une ponction globale qui demeure élevée

Le budget annexe comporte toutefois le maintien de dépenses élevées à la charge des P.et T.

- La contribution du budget général au titre du **transport de la presse** (application des « accords Laurent ») supprimée en 1986 n'est pas rétablie, de sorte que la Poste supportera un déficit résiduel de l'ordre de 3.000 MF en 1987;

- Les **dépenses en faveur de la filière électronique et du C.N.E.S.** restent inscrites au budget des Télécommunications en dépit du transfert de la tutelle de ce secteur au ministère de l'Industrie. Elles représentent au total (en dépenses ordinaires et crédits de paiement) près de 7.900 MF en baisse toutefois de 17 % par rapport à 1986.

- Enfin, le **versement au budget général** représente un prélèvement du même ordre qu'en 1986 à hauteur de 87 % du solde créditeur du compte de résultat mais enregistre en valeur absolue une forte croissance : 8.700 MF contre 3.000 MF en loi de finances initiale pour 1986.

ooOoo

Ainsi, le budget de 1987 apparaît comme un budget de transition : il montre combien il est difficile d'inverser de façon drastique un phénomène qui s'est fortement développé depuis quatre ans.

Nul doute que l'assujettissement des Télécommunications à la TVA à compter de novembre 1987 permette de progresser dans la bonne voie : celle d'une clarification des relations financières avec le budget général et celle d'une compétitivité accrue des Télécommunications dans un contexte marqué par la déréglementation.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 29 octobre 1986 sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la Commission a examiné le projet de budget annexe des Postes et Télécommunications pour 1987, sur le rapport de M. Henri Torre, rapporteur spécial.

M. Henri Torre a présenté les grandes orientations du budget sur lequel il a formulé plusieurs observations (voir les principales observations de la Commission, page 4).

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis** de la commission des affaires économiques s'est félicité que le rapporteur spécial ait conduit une analyse financière approfondie du budget annexe, lui-même faisant porter sa réflexion sur l'appréciation des choix technologiques.

M. André Fosset a souligné les efforts qui étaient demandés à la profession en matière de transport de la presse qui ne trouvait pas toujours un parfait équivalent dans celui déployé par la poste pour acheminer les journaux dans de bonnes conditions.

M. Jacques Oudin a interrogé le rapporteur spécial sur l'évolution des indices de satisfaction des usagers de la poste et des télécommunications ainsi que sur l'impact sur les recettes des télécommunications des réformes tarifaires adoptées. Il s'est inquiété également du fonctionnement des cabines publiques.

M. Raymond Bourguine a souligné l'ampleur des prélèvements opérés par le budget général sur le budget annexe tout en se félicitant des éléments de clarification introduits dans le budget de 1987. Il a insisté particulièrement sur le problème du transport de la presse: l'aide consentie dans ce domaine lui a semblé particulièrement importante pour assurer une véritable liberté d'expression: les modes de calcul du coût de ce transport pour la poste, en l'absence d'une véritable comptabilité analytique, lui ont semblé encore opaques tant pour ce qui est du coût global que de sa ventilation selon les différentes publications.

M. Josy Moinet a déploré que l'amélioration très nette des soldes d'exploitation du budget annexe ne permette pas, du fait de la ponction opérée par le budget général, un accroissement de l'autofinancement et un effort supplémentaire d'investissement notamment dans la recherche.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a insisté sur la novation considérable que représentait l'introduction de la T.V.A. sur les télécommunications et le lien qui existait entre cette mesure et le problème du prélèvement global du budget général. Il a souhaité qu'apparaissent nettement les raisons de l'amélioration des comptes d'exploitation de la poste et des télécommunications et notamment l'amélioration de la productivité entraînée par l'effort d'investissement.

M. Christian Poncelet, président, a également insisté sur le redressement des soldes de fonctionnement du budget annexe tout en souhaitant que des précisions soient apportées quant à l'impact de la réforme de l'acheminement du courrier administratif; il a également interrogé le rapporteur spécial sur l'évolution de l'effort des télécommunications en matière de radiotéléphonie.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, **la Commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption du budget annexe des postes et télécommunications pour 1987.**

AVANT-PROPOS

L'assujettissement des Télécommunications à la taxe sur la valeur ajoutée est une décision d'une importance considérable pour l'avenir.

Cette mesure qui devait entrer en vigueur au 1er janvier 1988 faisait l'objet d'un engagement de principe du Gouvernement. L'Assemblée nationale, en adoptant un amendement à la première partie du projet de loi de finances (article 7 ter nouveau), a souhaité à la fois formaliser cet engagement et en avancer la date au 1er novembre 1987.

Votre Commission, en examinant le budget annexe des P.et T., n'avait pas connaissance de toutes les conséquences de cette mesure sur l'exercice 1987.

Aussi la présentation des crédits est construite à partir des documents budgétaires annexés au projet de loi de finances, une partie spécifique est consacrée aux relations financières entre le budget annexe et le budget général au regard de l'introduction de la T.V.A., tandis qu'un développement sur le chiffre de cette mesure pour 1987 figure in fine du rapport (voir les modifications apportées par l'Assemblée nationale).

CHAPITRE I

PRESENTATION GENERALE DES CREDITS

L'importance du budget annexe des Postes et Télécommunications est considérable : le montant de ses investissements atteindront 45 milliards de francs en 1987, chiffre qui doit être comparé aux dépenses en capital de l'ensemble des budgets civils qui s'élèvent à 67,4 milliards de francs ; par le nombre de ses agents (444.700 en 1987), il occupe le deuxième rang derrière l'Education nationale et les Universités.

On trouvera ci-dessous les principaux chiffres du budget annexe tels qu'ils figurent en solde net à l'article d'équilibre (article 32) du projet de loi de finances :

Chiffres clés du projet de budget

En milliards de francs	1986	Evolution 1987/1986
Dépenses nettes de fonctionnement	122,7	- 1,4 %
Dépenses nettes en capital	59,1	+ 7,5 %
Recettes de fonctionnement	168,0 U	+ 5,9 %
Produit brut des emprunts	13,8	- 33,3 %
Variation de l'endettement (1)	5,5	- 43,9 %

(1) La variation de l'endettement correspond à la différence entre les produits bruts des emprunts (13,7 milliards de francs) et le remboursement d'emprunts compris dans les dépenses en capital (8,2 milliards de francs).

A. LE COMPTE PREVISIONNEL DE RESULTAT

Les recettes et les charges de fonctionnement prévisionnelles pour 1987 font apparaître un solde créditeur (excédent) global de 9.934,1 millions de francs.

Ensemble du budget annexe (1)

Charges en millions de francs	1987	1986	Evolution 1987/1986 en %
Achats et services extérieurs	19.249,9	17.758,5	+ 8,4
Impôts et taxes	2.217,1	2.211,5	+ 0,3
Charges de personnel	71.357,6	69.529,3	+ 2,6
Charges financières :			
C.N.E.	12.928,0	15.451,0	- 16,3
Autres	15.995,8	18.619,9	- 14,1
Charges exceptionnelles	962,0	849,1	+ 13,3
Dotations aux amortissements et provisions	34.982,0	30.080,0	+ 16,3
Ecritures de régularisation	5.750,0	5.105,0	+ 12,6
Prestations de services entre fonctions principales	2.835,0	2.530,0	+ 12,1
Concours entre fonctions principales	-	4.300,0	-
.....			
Total des charges	166.277,4	166.425,3	- 0,1
Versement à la dotation de la C.N.E.	117,6	114,7	+ 2,5
Solde créditeur de l'exercice	9.934,1	3.540,5	+ 180,6

Produits en millions de francs	1987	1986	Evolution 1987/1986 en %
Recettes commerciales	135.727,4	129.260,1	+ 5,0
Autres produits de la gestion courante	1.656,8	1.468,5	+ 12,8
Produits financiers	29.885,8	27.610,9	+ 8,2
Produits exceptionnels	724,1	329,0	+ 120,1
Ecritures de régularisation	5.500,0	4.582,0	+ 20,0
Prestations de services entre fonctions principales	2.835,0	2.530,0	+ 12,1
Concours entre fonctions principales	-	4.300,0	-
.....			
Total des produits	176.329,1	170.080,5	+ 3,7

(1) On trouvera en Annexe I les comptes prévisionnels de La Poste et des Télécommunications individualisés.

1) Les produits

a) **Les recettes d'exploitation** progressent globalement de 5 % pour atteindre 135.277 millions de francs.

- **Les prestations de la Poste** s'élèvent à 39.049 millions de francs en augmentation de 7,5 % par rapport à 1986.

Les produits des taxes postales, 33.810 millions de francs représentent la majeure partie de ces recettes. Ils devraient s'accroître de 3.422 millions de francs en 1987 (+ 11,3 %).

En réalité, ces taux de croissance substantiels s'expliquent pour partie par des facteurs exogènes :

- la suppression de l'abattement forfaitaire de 25 % sur la rémunération de la poste au titre du courrier administratif, mesure décidée dans le cadre d'une clarification des relations entre le budget annexe et le budget général, améliore les prestations de la Poste de 850 millions de francs environ.

- la progression nominale des taxes postales intègre le courrier des organismes de sécurité sociale qui utilisent depuis le 1er avril 1986 des machines à affranchir.

S'ajoutent aux prestations de la Poste, les **prestations des services financiers** (2.922 millions de francs, + 4.5 % par rapport à 1986).

Ensemble, les prestations de la poste et des services financiers atteignent 41.972 millions de francs, 31 % du total des recettes d'exploitation du budget annexe. Autant dire que les télécommunications en représentent 69 %.

- **Les prestations des Télécommunications** s'élèvent à 93.755 millions de francs, en progression de 4 %.

Evolution des prestations des Télécommunications

En millions de francs	1986	1987	1987/1986 en %
Service téléphonique	81.156,9	83.262,1	+ 2,6
Service télex, télégraphique et teletex	2.968,3	3.009,2	+ 1,4
Emissions et réseaux spécialisés	4.431,2	4.614,2	+ 4,6
Service radio-électrique	595,8	474,5	- 20,0
Reseaux de télécommunication		35,0	n.s.
Mise à disposition d'éléments de réseaux à des compagnies exploitantes	511,5	1.350,0	+ 162,0
Prestations particulières	671,3	849,7	+ 26,6
TOTAL	90.150	93.755	+ 4

Le service téléphonique représente près de 89 % des recettes commerciales. Rappelons qu'au 1er octobre 1986 est intervenue une importante réforme de la tarification des communications locales (tarification toutes les six minutes accompagnée d'une baisse de la taxe de base de 77 à 74 centimes) traduisant un souci de vérité des prix.

Par ailleurs, les Télécommunications ont été conduites à ajuster à la baisse les tarifs internationaux notamment sur l'Atlantique-Nord afin d'éviter les détournements de trafic au profit des pays voisins.

L'accroissement prévisionnel des recettes est dû principalement aux liaisons et réseaux spécialisés et aux produits perçus au titre de la mise à disposition d'éléments de réseaux à des compagnies exploitantes.

b) Les produits financiers constituent la deuxième ressource importante du budget annexe. Inscrits à la branche Poste, ils s'élèveront à 29.886 millions de francs en 1987, soit une progression de 8,2 %.

Cette augmentation, a priori surprenante en période de baisse des taux d'intérêt, recouvre en fait deux phénomènes très différents :

- le rétablissement au taux de 3 % de la rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor, entraînant une recette nouvelle pour la poste de 3.450 millions de francs;

- une baisse de 5,5 % des produits de placement en valeur mobilière des fonds de la C.N.E. (24.878 millions de francs) traduisant précisément à la fois la décreue des taux d'intérêt (1) et la relative stagnation des dépôts.

(1) Les prévisions sont fondées sur un taux moyen de rendement des placements à long terme de 9,44 % et des placements à court terme de 6,0 % contre respectivement 9,89 % et 5,5 % l'an dernier.

Au 1er janvier 1987, les avoirs des déposants devraient atteindre 304.312 millions de francs.

Evolution des avoirs des déposants de la C.N.E. (avoirs au 1er janvier y compris intérêts capitalisés de l'année précédente)

En millions de francs	1983	1984	1985	1986 (1)	1987 (1)
Epargne ordinaire et populaire	221 705	245 296	263 686	273 611	276.706
Epargne industrielle	-	2 340	4 157	4.740	6.000
Epargne logement	7 647	5 011	5 213	5 717	6.309
Plan d'épargne logement	8 088	9 061	10 317	12.542	15.297
TOTAL	234.440	261 708	283 373	296 610	304 312
Pour mémoire, charges d'intérêt	18.185	17.677	16.530	14.068	12.928

(1) Prévisions

Par ailleurs, l'évolution des dépôts et des retraits en cours d'année fait apparaître des retraits nets.

Excédent des dépôts sur les retraits en cours d'année

En millions de francs	1983	1984	1985	1986 (1)	1987 (1)
Epargne ordinaire et populaire	6.019	1 416	- 5.560	- 10.000	- 6.500
Epargne industrielle	2 316	1 570	311	1 000	500
Epargne logement et plan épargne logement	811	822	1.969	2.400	1.000
TOTAL	9.146	3.838	- 3.580	- 6.600	- 5.000

(1) Prévisions

nb le signe - indique des retraits nets

c) Parmi les autres produits, il convient de noter que les **prestations de services entre les fonctions principales Postes et Télécommunications** s'élèvent à 2.835 millions de francs (+ 12 %) et correspondent à des prestations de la Poste fournies aux Télécommunications à hauteur de 1.755 millions de francs en relative stagnation (1,4 %) et à des prestations des Télécommunications fournies à la Poste à hauteur de 1.080 millions de francs en nette progression (+ 35 %). Parmi ces dernières prestations, 200 millions de francs couvrent le coût de la gratuité du raccordement, de l'abonnement et d'un forfait annuel de 250 taxes de base pour l'ensemble des agents des Postes annoncée en février 1986.

Par ailleurs, les **produits exceptionnels** (724 millions de francs) enregistrent une forte croissance en 1987 qui s'explique notamment par une évaluation plus réaliste des pénalités, dommages et intérêts traditionnellement sous-estimés par le passé en loi de finances initiales et un produit de cession d'actifs de 88 millions de francs de la Direction générale des Télécommunications à sa filiale France Câbles Radio.

2) Les charges

a) Le principal poste de charge est constitué à l'évidence par les **charges de personnel** qui atteindront 71.358 millions de francs pour l'ensemble du budget annexe. Leur progression est contenue à + 2,6 % par rapport à 1986.

En 1987, les effectifs totaux s'élèveront à 444.710 emplois, soit une baisse de 1,02 % par rapport à l'année précédente.

Le projet de budget est marqué en effet en matière de personnel par une réduction de 4.600 du nombre des emplois (2.920 pour la Poste, 1.560 pour les Télécommunications et 120 pour les services généraux). Cette réduction fait suite à celle décidée en 1986 à hauteur de 3.000 emplois.

Comme pour 1986, d'importantes mesures de transformation d'emplois permettent d'adapter la structure des emplois aux nécessités de fonctionnement des services et d'améliorer le taux d'encadrement grâce au renforcement des catégories A et B.

Ces transformations entraînent pour 1987 une charge supplémentaire de 164 millions de francs comparé à l'économie générée par les suppressions d'emplois, évaluée à 460 millions de francs.

Transformations fonctionnelles d'emplois (ensemble du budget annexe en unités)

Catégories de personnel	Emplois supprimés	Emplois créés	Solde
Catégorie A	- 72	+ 489	+ 417
Catégorie B	- 63	+ 1.617	+ 1.554
Catégorie C & D	- 5.851	+ 3.851	- 2.000
Contractuels	- 1	+ 30	+ 29
.....			
Total	- 5.987	+ 5.987	-

b) La charge financière globale du budget annexe qui s'établit à 28.924 millions de francs, est en substantielle diminution (- 15,1 %) par rapport à 1986.

Cette évolution est générale et s'étend aux deux branches des P.et T.

La charge financière de la Poste est constituée essentiellement par les intérêts servis aux déposants de la Caisse nationale d'épargne, 12.298 millions de francs en 1987. L'allègement prévu par rapport à 1986 (- 16,3 %) s'explique par la baisse du taux de rémunération décidée notamment en milieu d'année 1986 accompagnant elle-même la baisse du taux d'inflation, mais également par la relative stagnation des dépôts. Ces deux phénomènes - baisse des taux d'intérêt et stagnation des ressources - se conjugent également. on l'a vu, pour expliquer la baisse simultanée des produits financiers.

Les autres charges financières de la Poste (4.054 millions de francs) continuent de progresser légèrement (+ 2,3 %).

La charge financière des Télécommunications, qui s'élèvera à 11.941 millions de francs en 1987, est en baisse (- 18,5 %) sous l'effet d'un triple phénomène : à nouveau, l'évolution à la baisse des taux d'intérêt, l'évolution du cours des devises et notamment du dollar américain par rapport au franc français qui se traduit par une forte diminution (- 61 %) des pertes de charges au titre des emprunts contractés à l'étranger, enfin par un recours plus modéré à l'emprunt pour le prochain exercice.

Il convient d'observer avec satisfaction lorsque l'on confronte les charges et les produits financiers, que globalement le budget annexe enregistrera des produits financiers nets en 1987 (+ 561 millions de francs) au lieu d'une charge nette, en 1986, de 6.460 millions de francs.

c) S'agissant des autres postes de charges, il convient de noter sous la rubrique charge exceptionnelle, le chapitre 67.03 consacré aux **subventions aux divers organismes de la filière électronique** (195,8 millions de francs en 1987, soit une légère baisse de 2,1 %), ainsi que la seconde annuité de crédit-bail du «**plan informatique pour tous**» inscrite comme l'an dernier au chapitre 61.01 «**achats et services extérieurs**». Cette annuité est évaluée à 450 millions de francs (inchangée par rapport à la loi de finances initiale pour 1986).

3) Le solde du compte prévisionnel

Le solde de fonctionnement du budget annexe, son résultat d'exploitation en quelque sorte, fait apparaître un excédent de 9.934 millions de francs, en forte progression par rapport à la loi de finances initiale pour 1986 (+ 180,6 %).

Le fait marquant du projet de budget tient au retour de la Poste à l'équilibre.

Ce solde s'analyse en effet en :

- un excédent de la fonction Poste de 537,7 millions de francs (après dotation à la Caisse nationale d'épargne de 117,6 millions de francs), mettant un terme à une suite ininterrompue de pertes depuis 1980 représentant un déficit cumulé en francs courants de près de 13 milliards de francs : l'excédent prévu pour la fonction Poste est d'autant plus significatif que le surcroît de recettes entraîné par le rétablissement de la rémunération des comptes chèques postaux et la suppression de l'abattement sur le courrier administratif est effacé par la suppression du concours que lui versait la branche télécommunications (4.300 millions de francs en 1986) : il y a donc de la part de la Poste la promesse d'un indubitable effort de productivité et gestion ;

- un excédent de la fonction Télécommunications de 9.396 millions de francs, soit plus du double du résultat attendu pour 1986 (4.457 millions de francs) : à l'évidence, la suppression du concours entre fonction principale qui pesait sur l'exploitation des Télécommunications explique pour beaucoup cette progression spectaculaire.

B. LE COMPTE PREVISIONNEL D'OPERATIONS EN CAPITAL

Le budget annexe des P. et T. se caractérise par l'importance considérable de ses dépenses d'investissement : plus de 45 milliards de francs pour 1987 (crédits de paiement).

Ensemble du budget annexe (1)

Dépenses en capital en millions de francs	1987	1986	Evolution 1987/1986 en %
Remboursement d'emprunts et d'avances . . .	8 330,4	10 968,1	- 24,0
Équipement de la poste	3 472,0	2 800,0	+ 24
Équipement des télécommunications	30 616,0	28 736,0	+ 6,5
Équipement des services généraux	480,0	305,0	+ 57,4
Développement de la filière électronique	2 160,0	2 415,0	- 10,6
Dotation en capital aux entreprises de la filière électronique	700,0	2 135,0	- 67,2
Contribution aux programmes du C.N.E.S.	4 377,0	4 309,0	+ 1,6
Paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement	275,0	310,0	11,3
Écritures de régularisation	5 500,0	4 582,0	+ 20,0
Versement au budget général	8 700,0	3 000,0	+ 190,0
Total des dépenses en capital	64 610,4	59 560,1	+ 8,5

Ressources en capital en millions de francs	1987	1986	Evolution 1987/1986 en %
Excédent de l'exercice			
- affecté aux opérations en capital	9 934,1	3 540,5	+ 180,6
- affecté à la C.N.E.	117,6	114,7	+ 2,5
Écritures de régularisation			
- Amortissement et provision	34 982,0	30 080,0	+ 16,3
- Autres écritures de régularisation	5 750,0	5 105,0	+ 12,6
Produit brut des emprunts et des bons d'épargne	13 826,7	20 719,9	- 33,3
Total des ressources en capital	64 610,4	59 560,1	+ 8,5

(1) On trouvera en Annexe I les comptes prévisionnels de la Poste et des Télécommunications individualisés.

1) Les investissements du budget annexe

Sur les cinq derniers exercices, en autorisations de programme, les dépenses d'équipement propres au budget annexe auxquelles se sont jointes, à compter de 1984, les dépenses en capital en faveur de la filière électronique et du CNES ont évolué de la façon suivante :

**Evolution des dépenses d'équipement
(autorisations de programme - lois de finances initiales)**

En millions de francs	1983	1984	1985	1986	1987
Services généraux	401	436	455	443	463
Poste	2 305	2 455	2 848	2 950	3 245
Télécommunication (1)....	27 139	29 609	30 947	32 787	33 543
Sous-total PTT.....	29 845	32 500	34 250	36 180	37 151
Filière électronique et CNES.....	-	3 400	7 488	9 010	7 424
TOTAL.....	29 845	35 900	41 738	45 190	44 574

(1) Y compris commandes passées aux sociétés de financement

a) Les dépenses d'équipement du budget annexe.

Les dépenses d'équipement propres du budget annexe (hors C.N.E.S. et filière électronique) progressent de 2,7 % en autorisations de programme et de 8,6 % en crédits de paiement.

- les dépenses d'équipement de la Poste s'élèvent à 3 472 millions de francs en crédits de paiement soit une nette progression (+ 24 %) et à 3 245 millions de francs en autorisations de programme (+ 10 %).

- les dépenses d'équipement des services généraux, 480 millions de francs en crédits de paiement et 463 millions de francs en autorisations de programme progressent respectivement de 57,4 % et de 4,5 % permettant de corriger les évolutions défavorables enregistrées en 1986 (- 35,2 % en C.P. et - 2,6 % en A.P. par rapport à 1985).

- les dépenses d'équipement des Télécommunications représentent en valeur absolue des montants considérables : 30 616 millions de francs en crédits de paiement, 30 587 millions de francs en autorisations de programme. Elles progressent par rapport à 1986 respectivement de 6,5 % et 2 %. Il convient en outre d'ajouter aux dépenses en capital figurant au budget annexe, les commandes d'équipement passées aux sociétés de financement des télécommunications, soit 2 856 millions de francs en 1987 (contre 2 800 millions de francs en 1986). Ces commandes font l'objet de redevances de crédit bail inscrites en dépenses de fonctionnement du budget annexe pour un montant de 4 900 millions de francs en 1987 (+ 27 % par rapport à 1986).

b) Les concours à la filière électronique et au Centre national des études spatiales.

Globalement, les concours accordés par les P. et T. à la filière électronique et au C.N.E.S. (1) atteignent 7 237 millions de francs en crédits de paiement et 7 424 millions de francs en autorisations de programme, soit une forte diminution par rapport à 1986 respectivement de 18,3 % et 17,6 %.

(1) Au seul titre des dépenses en capital : d'autres dépenses (subventions aux organismes de recherche, plan informatique pour tous) sont inscrites en 1ère section (fonctionnement) du budget annexe.

Ces moyens sont consacrés :

- **au développement de la filière électronique** (action d'informatisation et concours aux organismes de recherche) : 2 160 millions de francs en crédits de paiement (- 10,6 %);

- au renforcement des fonds propres (**dotations en capital**) des entreprises publiques de la filière électronique : 700 millions de francs en crédits de paiement (- 67,2 %);

- à la contribution aux **programmes du C.N.E.S.** : 4 377 millions de francs en crédits de paiement (+ 1,6 %).

2) Le versement au budget général

Le « versement au budget général à titre d'acompte ou de régularisation de l'excédent de la première section (fonctionnement) non affecté aux investissements » (chapitre 69-36 de la deuxième section du budget annexe - dépenses en capital) devrait s'élever en 1987 à 8 700 millions de francs.

Pour la première fois, la branche Poste contribuera également à ce versement pour un montant, il est vrai, symbolique : le versement au budget général se répartit en effet entre les Télécommunications (8 680 millions de francs) et la Poste (20 millions de francs).

Globalement, ce versement est du même ordre que celui budgété en 1986 soit environ 85 % de l'excédent dégagé par le budget annexe. Mais en valeur absolue, il représente un quasi triplement par rapport aux 3 000 millions de francs inscrits en loi de finances initiale pour 1986.

Il constitue désormais plus de la moitié du prélèvement global opéré sur le budget annexe qui est stabilisé en 1987 à 16 583 millions de francs (voir chapitre II).

3) Les emprunts

Le poste « produit brut des emprunts et des bons d'épargne » constitue en quelque sorte le sode du compte d'opérations en capital. Il s'élèvera en 1987, pour l'ensemble du budget annexe, à 13 826 millions de francs.

Compte tenu des remboursements prévus (8 330 millions de francs), le recours net à l'emprunt représentera 5 496 millions de francs en 1987, soit une économie de près de 44 % par rapport à 1986.

Evolution du recours à l'emprunt

En millions de francs	1986	1987	Evolution 1987/1986 en
Poste			
Produit brut des emprunts et bons d'épargne	6.768,8	5.502,7	- 18,7
Remboursement d'emprunts et avances ...	4.549,4	4.064,0	10,7
Solde net.....	2.219,4	1.438,7	- 35,2
Télécommunications			
Produit brut des emprunts et bons d'épargne	13.951,1	8.324,0	- 40,3
Remboursement d'emprunts et avances	6.418,7	4.266,4	- 33,5
Solde net	7.532,4	4.057,6	- 46,1
Total budget annexe			
Produit brut des emprunts et bons d'épargne	20.179,9	13.826,7	33,3
Remboursement d'emprunts et avances ...	10.968,1	8.230,4	- 24,0
Solde net	9.751,8	5.496,3	- 43,6

Le « stock » d'endettement du budget annexe reste toutefois considérable, même si l'évolution du cours des devises permet d'alléger les pertes de changes au titre des emprunts contractés en monnaies étrangères essentiellement par les Télécommunications.

Rappelons en effet que la dette des Télécommunications est libellée en devises à hauteur de plus de 40 % du total, l'endettement en dollars américains représentant à lui seul près de 23 %.

DETTE DES P.T.T.
(en cours au 31 décembre)

En millions de francs	1982	1983	1984	1985	1986 (2)
I - Fonction Poste					
Emprunts prêts et avances diverses	25 551	27 398	29 577	31 899	33 821
Emprunts émis par la CNT					
Montant comptables	1 218	1 322	1 311	1 273	1 105
Pertes de changes potentielles		76	45	9	-
Total poste (1)	26 769	28 796	30 933	33 181	34 926
II - Fonction Télécommunication					
Emprunts prêts et avances diverses	2 550	2 101	1 867	1 562	1 266
Emprunts émis par la CNT (montant comptable)	48 478	57 909	65 567	70 866	76 319
Opérations de crédit bail	29 973	31 969	33 726	34 217	35 097
Pertes de changes potentielles	8 182	13 771	16 694	7 631	5 605
Total Télécommunications	89 183	105 750	117 854	114 276	118 287
Grand total	115 952	134 546	148 787	147 457	153 213

(1) Non comprise la dette consécutive à la diminution du fonds de roulement (9 367 millions de francs au 31 décembre 1985).

(2) Prévisions

CHAPITRE II

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET EN 1987

A. LES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

1) La Poste

Les investissements de la Poste s'élèveront en 1987 à 3.472 millions de francs (+ 24 %) en crédits de paiement et à 3.245 millions de francs en autorisations de programme (+ 10 %).

Les autorisations pour 1987 sont ainsi réparties entre les différents programmes :

Dépenses d'équipement de la Poste (autorisations de programme)

En millions de francs	1986 (1)	1987	1987/1986
Centres de tri	458,0	495,0	+ 8,2 %
Bureaux de postes et distribution	1 456,0	1.283,0	- 11,9 %
Centres spécialisés des services financiers et immeuble de la dotation CNE	494,8	613,0	+ 23,9 %
Service automobile et réseau de transport ...	66,0	376,0	+ 469,7
Sécurité	53,0	66,0	+ 24,5
Recherche et Développement	1. 7,0	179,5	- 3,0 %
Services divers	192,2	188,5	- 1,9 %
Formation et hébergement des élèves	45,0	44,0	- 2,2 %
TOTAUX	2.950,0	3.245,0	+ 10 %

(1) Loi de finances initiale

Les deux axes de priorité annoncés par la Poste pour 1987 sont :

- l'adaptation du service public à la réalité des besoins qui se traduit par la remise en état du part immobilier des bureaux de poste;

- la poursuite du programme d'informatisation de ces bureaux engagée en 1985 et qui se poursuivra jusqu'en 1989.

Les autorisations de programmes consacrées **aux bureaux de poste** (au total 1.283 millions de francs) seront employées, à hauteur de 800 millions de francs, à la réhabilitation du patrimoine immobilier et pour le reliquat à l'acquisition de matériels informatiques destinés à l'équipement des guichets.

Les **centres financiers et informatiques** bénéficient d'un programme de 613 millions de francs qui permettra la modernisation de l'exploitation des centres de chèques postaux et de caisses nationales d'épargne, le renouvellement et l'accroissement de la puissance de traitement informatique et le développement de certains produits (cartes à mémoire et vidéoposte).

La modernisation de l'acheminement du courrier se traduit par :

- . une enveloppe de 495 millions de francs consacrée à l'automatisation des **centres de tri** dont l'achèvement est programmé pour 1991 ;

- . des autorisations de programme à hauteur de 376 millions de francs, en très forte progression par rapport à 1986, affectées au renouvellement du **matériel de transport et de distribution** afin d'enrayer le vieillissement du parc qui alourdit les coûts d'exploitation.

Ainsi, la Poste se modernise, s'automatise et améliore sa productivité comme en témoigne l'effort de rigueur dans la gestion des effectifs dont la diminution en 1987 (- 2.920) poursuit celle amorcée par le budget de 1986 (- 1.250).

Cette évolution est nécessaire compte tenu de l'évolution de l'environnement économique de la Poste.

Outre les produits nouveaux tels les services **Postexpress** (qui garantit à l'intérieur d'une agglomération déterminée la remise de lettres et d'objets le jour même du dépôt) ou **Postclair** (réseau public de courrier électronique qui utilise le principe de la télécopie), la Poste propose depuis le 1er janvier 1986 le service **Chronopost** par l'intermédiaire de sa filiale, la Société française de messagerie internationale.

Le monopost est la réponse commerciale de la Poste à une forme de dérégulation puisque les règles posées par la Communauté européenne en matière de concurrence ont conduit l'administration française à faire une exception au monopole postal en autorisant les coursiers internationaux à intervenir librement sur le marché des échanges internationaux.

2) Les Télécommunications

En 1987, les investissements des Télécommunications atteindront 30.616 millions de francs en crédits de paiement (+ 6,5 %) et 30.587 millions de francs en autorisations de programme (+ 2 %).

Les commandes passées aux sociétés de financement des Télécommunications s'élèveront à 2.356 millions de francs contre 2.800 millions de francs en 1986.

La répartition des autorisations entre les différents programmes en 1987 est la suivante :

Dépenses d'équipement des Télécommunications (autorisations de programme) (1)

En millions de francs	1986	1987	1987/1986 en %
Réseau extérieur	993	1.188	+ 19,6
Réseau interurbain	1.729	1.870	+ 8,1
Distribution	21.235	22.170	+ 4,4
Recherche et Développement	2.848	2.833	- 0,5
Satellites	280	240	- 14,3
Réseaux large bande	2.800	2.700	- 28,6
Formation et hébergement des élèves	102	86	- 15,7
TOTAL	29.987	30.587	+ 2

(1) Non compris les commandes passées aux sociétés de financement qui s'élèvent à 2.800 millions de francs en 1986 et 2.356 millions de francs en 1987.

● Le service de base (réseau extérieur, réseau interurbain et distribution) représente plus de 84 % du budget d'investissement des Télécommunications.

Compte tenu du taux d'équipement atteint (1), l'effort des Télécommunications porte moins sur la croissance que sur l'amélioration du réseau existant en terme de fiabilité, de qualité du service, de gain de productivité et d'économie de fonctionnement.

L'accent est mis désormais sur l'amélioration de l'exploitation et de la taxation ainsi que sur la numérisation et sur les services nouveaux.

Les centraux électroniques permettent en effet d'offrir des prestations nouvelles : facturation détaillée (2), accès direct aux postes intérieurs d'une entreprise, renvoi temporaire.

Ils constituent l'infrastructure indispensable pour offrir de nouveaux services de transmission de données.

Au titre des services de base, il est prévu la poursuite au même rythme du développement de Télétel.

Le parc de minitel en fin d'année 1986 devrait s'élever à 2,6 millions d'unités (1,8 million d'unités au 30 juin 1986, soit 7,8 % du nombre de lignes téléphoniques) correspondant à un investissement pour cet exercice de 2.700 millions de francs pour les Télécommunications.

Il convient de réserver un bref développement au **téléphone public** qui est un sujet traditionnel de préoccupations de la part des usagers et qui fait en outre l'objet d'orientations nouvelles de la part de l'administration des Télécommunications.

Les résultats d'exploitation du téléphone public font apparaître en effet un déficit chronique du fait notamment du coût des dégradations dont sont victimes les cabines publiques : en 1985, le service a enregistré un déficit de l'ordre de 600 millions de francs pour un chiffre d'affaires d'environ 2.900 millions de francs, le coût du « vandalisme » est évalué pour cet exercice à 320 millions de francs.

(1) Le taux d'équipement des ménages avait atteint 92 % à la fin de 1985 avec 23 millions de lignes principales installées.

(2) La facturation détaillée offre un potentiel d'équipement dont la couverture est de 9 millions de lignes. Au 30 juin 1986, le parc d'abonnement au service était de 260.000.

La réponse de l'administration a été le développement de publiphones à carte afin de réduire l'utilisation de la monnaie sur la voie publique.

Mais l'amélioration durable du service passe probablement par son ouverture à l'initiative privée.

Cette ouverture qui répond à la demande des municipalités devrait permettre de multiplier les points d'accès au réseau, de placer la D.G.T. en situation de concurrence et par conséquent de créer une émulation entre les opérateurs dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la gestion.

- L'enveloppe d'investissement consacrée aux satellites s'élèvera en 1987 à 240 millions de francs correspondant à l'exploitation du réseau Télécom 1 (circuits téléphoniques et canaux de télévision à destination des DOM-TOM, service de liaison numérique à destination des entreprises françaises et européennes) et au développement des stations hertziennes qui lui sont associées.

Il convient d'observer que les investissements liés à la génération suivante Télécom 2 n'ont pas été programmés dans le projet de loi de finances pour 1987.

- L'enveloppe prévue pour le réseau large bande est de 2.200 millions de francs. Elle permet la poursuite des commandes relatives aux réseaux des collectivités locales qui ont déjà contracté avec la Direction générale des Télécommunications. Cette tranche d'investissement porte à 8.200 millions de francs les sommes allouées au plan câble depuis son lancement.

Les prévisions portent en 1987 sur 700.000 prises commandées dans les différentes techniques (fibres optiques ou mixtes optique-coaxial).

28 collectivités ont signé avec la D.G.T. une convention pour la réalisation de réseaux couvrant une population de 6,7 millions d'habitants.

Rappelons que dans le cadre de la loi sur la liberté de communication, les collectivités locales peuvent soit s'adresser directement à des constructeurs de réseaux ou opérateurs pour étudier, mettre en place et exploiter les services de télédistribution, soit choisir la D.G.T. comme maître d'ouvrage.

● L'effort de recherche et développement se verra affecter une enveloppe de 2.833 millions de francs, soit plus de 9 % des autorisations de programme budgétaires, consacrée à la recherche interne dans le cadre du C.N.E.T. ou à des contrats d'études et de développement.

Ces axes de recherche ont évolué en fonction des perspectives nouvelles : prépondérante dans les programmes des années 1970, la numérisation n'en représentait plus que 24 % en 1981 et est estimée à 15 % en 1986 et 1987. Par contre, l'optoélectronique et les nouveaux services, négligeables en 1975, représentent 50 % du programme de 1981 pour atteindre 65 % à partir de 1985.

Les efforts internes et externes de recherche sont étroitement coordonnés pour appuyer les grands projets déjà largement engagés par la Direction générale des Télécommunications : Télématique, Télécom I, carte à mémoire, communications avec les mobiles, vidéocommunication.

3) Les services généraux

Les dépenses d'équipement des services généraux (+ 57,4 % en crédits de paiement et + 4,5 % en autorisations de programme) sont consacrées pour une grande partie aux investissements sociaux en faveur des agents du budget annexe comme le montre le chiffrage des programmes pour 1987.

Dépenses d'équipement des services généraux (autorisations de programme)

(en millions de francs)	1986	1987	1987 1987 en %
Subventions accordées à des organismes E.L.M.	70,0	100,0	+ 42,8
Construction de bâtiments destinés au logement du personnel	108,0	183,5	+ 5,9
Réalisation à caractère social	108,0	124,0	+ 14,8
Equipements administratifs des services généraux	70,0	55,5	- 21,4
TOTAL	443,0	463,0	+ 4,5

B. UNE AMORCE DE CLARIFICATION DES RELATIONS FINANCIERES AVEC LE BUDGET GENERAL

1) Des satisfactions pour les P. et T.

Le projet de budget pour 1987 comporte pour les P. et T. un certain nombre d'éléments satisfaisants.

a) Le rétablissement de la rémunération des fonds des chèques

Le précédent gouvernement avait décidé de supprimer -ou du moins de réduire au taux symbolique de 0,01 %- la rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor. Cette décision avait pris effet à compter du second semestre de 1984.

Sur la base du taux antérieur de rémunération qui était de 5,5 %, la perte de recette engendrée par cette mesure a été évaluée par l'administration des P. et T. à :

- 2 568 MF en 1984,
- 5 785 MF en 1985,
- 5 820 MF en 1986.

soit, au total 14 173 MF.

Le rétablissement de cette rémunération au taux de 3 % dont il n'est pas sûr qu'il prenne totalement en compte le coût de la collecte pour les P. et T. mais qui s'inscrit dans le mouvement de forte baisse des taux d'intérêt depuis trois ans, devrait améliorer les produits financiers de la Poste de 3 450 MF.

b) La suppression de l'abattement sur le courrier administratif.

Autre élément de la « normalisation » des relations financières entre le budget annexe et le budget général, la suppression de l'abattement de 25 % sur la rémunération de la Poste au titre de l'acheminement du courrier des administrations entraînerait une augmentation du produit des taxes postales d'un montant évalué à 850 MF environ.

c) La suppression du concours entre fonctions principales.

Les deux mesures précédentes permettent la suppression du « concours entre fonctions principales » qui s'élevait à 4 300 MF en 1986 et qui s'analysait en une subvention versée par la branche Télécommunications à la branche Poste.

Ce faisant, il est mis fin à un montage pour le moins oblique qui contraignait les Télécommunications à compenser le manque à gagner que subissait la Poste dans ses relations avec le budget général.

En définitive, les mesures adoptées pour 1987

- clarifient les conditions d'exploitation de la poste : chacun conviendra qu'il est de meilleure gestion de percevoir une rémunération commerciale que de recevoir une subvention ;
- allègent la charge des télécommunications à qui il incombait précisément de verser cette subvention.

2) La ponction du budget général demeure élevé

Le budget annexe comporte toutefois des dépenses élevées qui restent à sa charge :

a) Le non rétablissement de la contribution du budget général au titre du transport de la presse.

Cette contribution qui s'inscrivait dans le cadre des conclusions de la table ronde réunie en 1979 sous la présidence du conseiller d'Etat Laurent devait permettre d'atteindre, à l'horizon 1988, une répartition équitable des charges de transport de la presse entre la profession (33 %), la Poste (30 %) et le budget de l'Etat (37 %).

De 1982 à 1985, le budget général s'est acquitté de ses engagements.

En 1986 il a été décidé de supprimer ce concours qui n'est pas rétabli en 1987 de sorte que le déficit résiduel laissé à la charge de la Poste s'est fortement alourdi comme en témoigne le tableau ci-dessous.

**Evolution du compte d'exploitation de la presse depuis 1982
(ensemble du trafic de presse)
(en millions de francs)**

Années	Charges toutes catégories	Recettes (parts prises en charge par la presse)	Contribution du budget général	Contribution de la poste (déficit résiduel)
1982	3 583	643	1 136	1 804
1983	4 306	754	1 236	2 321
1984	4 078	911	1 433	1 734
1985 (1)	4 302	1 087	1 500	1 715
1986 (2)	4 445	1 262	-	3 183
1987 (3)	4 572	1 477	-	3 095

(1) Comptes non définitifs.

(2) Estimation.

(3) Prévisions.

Ainsi, la part prise en charge par la profession s'accroît régulièrement, de 17,9 % en 1982 à 32,3 % en prévision pour 1987, tout à fait en phase avec les objectifs des accords Laurent. La presse consent par ailleurs un effort considérable en matière de «préacheminement» des envois (conditionnement et tri).

En revanche, l'abstention du budget général depuis 1986 fait supporter à la Poste une charge considérable représentant en réalité 80 % de l'aide publique à la presse.

A l'évidence, une telle situation est peu satisfaisante car l'abandon de fait des objectifs des accords Laurent n'incite ni à une clarification du calcul du coût de l'acheminement, ni à une amélioration de la qualité du service.

b) Les dépenses en faveur de la filière électronique et du Centre national des études spatiales.

Les rapports du budget annexe avec les industries électroniques et spatiales sont marqués, pour 1987, par deux éléments.

Il est mis fin tout d'abord à la fiction qu'était la tutelle exercée par le ministère des P. et T. sur le secteur télécommunications, informatique et bureautique de la filière électronique.

Cette tutelle n'a jamais en effet été réellement exercée en dépit de la création en janvier 1986 d'une «délégation générale à la stratégie». Elle ne coïncidait pas de surcroît aux financements demandés au budget annexe puisque ceux-ci s'étendaient aux organismes de recherche (Agence de l'informatique, I.N.R.I.A., CESIA) et au C.N.E.S. qui étaient restés sous la tutelle du ministère du Redéploiement industriel ou du ministère de la Recherche.

Le décret du 17 avril 1986 met en conformité le droit avec les faits en retirant aux P. et T. toute responsabilité autre que celle de client parfois prédominant à l'égard du secteur électronique et spatial.

Il n'en reste pas moins que cette clarification met en lumière -si besoin est- le caractère de prélèvement sur le budget annexe que revêtent les financements demandés aux Télécommunications dans ce domaine.

Aussi, du point de vue des P. et T., ne peut-on que se féliciter de la diminution de ces concours en 1987 :

**Concours au secteur électronique et spatial (1)
(Dépenses ordinaires et crédits de paiement)**

En millions de francs	1984	1985	1986	1987
- C.N.E.S.	-	3 263	4 309	4 377
- Dotations en capital aux entreprises publiques	1 600	1 700	2 135	700
- Organismes de recherche	296,5	483,1	505	430,9
- Actions d'informatisation	1 062	1 811,8	2 110	1 924,9
- Divers (2)	-	-	459	450
.....				
Total	2 958,5	7 257,9	9 509	7 882,8
.....				
Evolution en %	-	+ 145,3	+ 31,0	- 17,1

(1) Lois de finances initiales.

(2) « Plan informatique pour tous »

Ainsi, globalement, les concours au secteur électronique et spatial diminuent de 17 % en 1987 par rapport à la loi de finances pour 1986.

Il convient d'observer que cette évolution est d'autant plus marquante si l'on compare les crédits inscrits en 1987 aux crédits effectivement ouverts en 1984 et 1985 après modification en cours d'année :

Concours à la filière électronique et au C.N.E.S. en millions de francs

Années	Lois de finances initiales	Modifications en cours d'année	Total
1984	2.958	+ 464	3.422
1985	7.258	+ 2.497	9.755
1986	9.509	- 95	9.414

L'année 1986 - en réalité, le printemps 1986 - a constitué une première rupture avec le passé : la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986 a en effet annulé 295 millions de francs de crédits mais un décret de virement antérieur du 14 mars 1986 avait abondé les dotations de 200 millions de francs, de sorte que les crédits n'ont diminué que de 95 millions de francs.

Les différents concours pour 1987 évoluent de la façon suivante :

Les crédits du C.N.E.S. sont quasi reconduits en francs constants (+ 1,6 % en francs courants).

Le financement du «**plan informatique pour tous**» sur la base des décisions prises en janvier 1985 est reconduit en francs courants à hauteur de 450 MF.

Cette somme représente une seconde annuité de crédit bail réglée au Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (C.E.P.M.E.) correspondant à un investissement initial de 1 000 MF auquel viennent s'ajouter une enveloppe de 100 MF destinée aux universités ainsi qu'un complément de 50 MF destiné à financer des équipements complémentaires.

Rappelons que l'ambition du plan informatique pour tous était d'équiper les établissements d'enseignement du secteur public en matériel informatique : micro-ordinateurs dans les écoles et ateliers d'informatique dans les lycées et collèges.

En revanche, les dotations en capital des entreprises nationalisées du secteur électronique sont en très forte baisse puisqu'elles passent de 2 135 MF en loi de finances initiale pour 1986 à 700 MF en 1987. Cette évolution traduit le nouveau contexte marqué par les privatisations dans lequel évoluent désormais les entreprises bénéficiaires de ces concours.

Répartition des dotations en capital versées par le budget annexe des P. et T.

En millions de francs	1984	1985	1986	1987
Bull	1 000	1 000	1 000	} non répartie
C.G.C.T (1)	600	450	535	
Thomson	300	1 364	400 (3)	
L.T.T. (2)	125	375	-	
Saint-Gobain	-	150	-	
C.G.E.	-	-	200	
Non encore répartie ..	-	-	200	
Total	2 025	3 339	2 335	700

(1) Compagnie générale de constructions téléphoniques.

(2) Ligne Télégraphique Téléphonique (Alcatel)

(3) Prévisions.

Par rapport aux crédits en lois de finances initiales (1), il convient de souligner la forte progression en cours d'année des dotations de 1984 et 1985 et, dans une moindre mesure des dotations de 1986.

(1) Voir tableau page 33 les dotations pour 1985 notamment ont été multipliées par deux en cours d'année

Les crédits prévus pour les actions d'informatisation (- 8,8 %) et des concours aux organismes de recherche de la filière électronique (- 14,7 %) sont également en baisse sensible.

Le détail des concours en fonctionnement et en capital aux organismes de recherche figure ci-dessous.

Concours aux organismes de recherche de la filière électronique en 1987

En millions de francs	Dépenses en capital (CP)	Dépenses ordinaires	Total
Agence de l'informatique	117	32	149
.....			
Institut national de recherche en informatique et automatique	104	151,8	255,8
.....			
Centre d'études des systèmes d'information des administrations	14,12	12	26,12
.....			
TOTAL	235,12	195,8	430,92
Evolution en % 1987/1986	- 22,9	- 2,1	- 14,7

L'essentiel de la baisse observée des crédits des organismes de recherche est imputable à la diminution des dépenses en capital en faveur de l'Agence de l'informatique dont les crédits de paiement passent de 190,2 millions de francs en 1986 à 117 millions de francs en 1987 (- 38,5 %).

Cette évolution est conforme aux premières observations de la mission de réflexion confiée à M. Jean-Pierre Brûlé sur les organismes publics intervenant dans le domaine de l'informatique qui étaient réservées quant à l'efficacité réelle des organismes situés en aval, c'est-à-dire au contact plus direct avec l'industrie.

c) Le versement au budget général

Dans sa décision du 29 décembre 1984, le Conseil Constitutionnel a admis le principe d'un versement au budget général de la partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe non affectée aux investissements.

Il a toutefois entouré ce versement de garanties : son inscription en loi de finances initiale constitue une évaluation prévisionnelle destinée à l'information du Parlement, son montant ne peut être fixé définitivement qu'au vu du solde créditeur du budget annexe qui apparaît en fin d'exercice.

C'est ainsi que le budget général a dû reverser en 1985 (1) 2.483,5 millions de francs au budget annexe représentant les « trop perçus » en 1983-1984.

Toutefois, la jurisprudence du Conseil Constitutionnel peut également avoir pour conséquence, dès lors que le solde créditeur effectif du budget annexe le permet, d'autoriser un prélèvement plus important du budget général : l'exercice 1985 a été ainsi marqué non seulement par le reversement du trop perçu de 1983 et 1984 (2.483,5 millions de francs) mais également en sens inverse par un surcroît de prélèvement de 2.500 millions de francs permis par un gonflement subit de l'excédent du budget annexe de 7.760 millions de francs à 11.223 millions de francs.

Evolution des versements du budget annexe au budget général au titre de leurs excédents d'exploitation

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Excédent du budget annexe						
Poste	- 2 049	- 2 095	+ 3 149	- 432	- 917	+ 538
Telecommunications	- 2 547	- 952	+ 6 548	- 11 655	+ 4 457	+ 9 396
Total	+ 498	- 3 047	+ 3 399	+ 11 223	+ 3 540	- 9 234
Versement au budget général						
Prévu en loi de finances initiales	2 806	2 000	2 097	2 206	3 000	3 700
Versement effectif	2 806	2 000	2 000	4 700	nd	nd

Le détail des versements effectifs au budget général fait apparaître la chronologie suivante :

- 1982 : 2.806 millions de francs, payés en cinq acomptes de 266 millions de francs les 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai et 30 juin 1982, le solde étant acquitté en deux fractions, soit 562 millions de francs le 30 décembre et 914 millions de francs le 31 décembre 1982.

(1) Le 31 janvier 1986 au titre de l'exercice précédent (loi de 1985)

- **1983** : 2.000 millions de francs répartis en deux acomptes de 1.350 millions de francs payé le **31 août** et 150 millions de francs le **30 septembre**, et un solde de 500 millions de francs versé le **30 décembre**.

- **1984** : 2.000 millions de francs réglés en trois tranches :
 . 525 millions de francs le **3 avril 1984**,
 . 525 millions de francs le **18 juillet 1984**,
 . 950 millions de francs le **25 février 1985**, au titre de la journée complémentaire.

- **1985** : 4.700 millions de francs, payés en deux fractions :
 . 2.200 millions de francs le **26 décembre 1985**,
 . 2.500 millions de francs le **28 janvier 1986**, au titre de la journée complémentaire,
 . pour mémoire, reversement de 2.483,5 millions de francs le 30 janvier 1986 au titre également de la journée complémentaire.

Globalement, l'exercice 1987 apparaît ainsi comme un budget de transition pour la Poste et les Télécommunications :

- la progression des divers prélèvements sur les Télécommunications est stoppée à 16.583 millions de francs, soit une très légère baisse par rapport à 1986 (16.809 millions de francs y compris concours entre fonctions principales) : à l'évidence, il est extrêmement difficile d'inverser de façon drastique un phénomène qui s'est développé de façon spectaculaire et malsaine depuis 1982 ;

- les règles qui régissent ce prélèvement global sont clarifiées. Pour 1987, il comporte deux rubriques d'un montant sensiblement égal : les dépenses de la filière électronique et du CNES d'une part, le versement d'une partie de l'excédent d'exploitation d'autre part.

3. Une mutation fondamentale : l'introduction de la T.V.A.

Le projet d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des Télécommunications constitue une étape importante pour l'avenir.

L'entrée en vigueur de cette disposition au 1er janvier 1988 a été avancée par amendement à l'Assemblée nationale au 1er novembre 1987.

L'introduction en cours d'année de la TVA ne sera pas sans poser problème à l'administration des P.et T. car sa mise en oeuvre effective nécessitera probablement encore bien des arbitrages de détail; elle n'est pas non plus sans rendre les documents budgétaires pour 1987 quelque peu obsolètes. Toutefois, elle devrait permettre aux entreprises d'en ressentir plus rapidement les effets bénéfiques.

Le projet du Gouvernement repose sur l'assujettissement des prestations des télécommunications au taux normal de la TVA (18,6 %) calculé «en dedans».

Le prix des prestations restera inchangé toutes taxes comprises pour l'ensemble de la clientèle.

Mais les entreprises assujetties à la TVA pourront déduire la taxe supportée sur leurs factures de télécommunication de la taxe due en aval : pour elles, le prix des télécommunications baissera donc de 15,68 % (1).

Le bilan économique en année pleine de cette mesure pourrait être en première approximation nécessairement très grossière, le suivant :

- pour les entreprises un droit à déduction (allègement de leurs charges) de 7.000 millions de francs;

- pour les P.et T, une charge nette, à volume d'activité constant, de 10.000 millions de francs qui s'analyse en une TVA collectée pour le Trésor de 16.000 millions de francs (qui viendra amputer les recettes) et une imputation de 6.000 millions de francs au titre de la TVA récupérée par les télécommunications sur leurs achats et investissements;

- pour le budget général, une recette nette de 3.000 millions de francs, soit la différence entre la taxe collectée (16.000 millions de francs) d'une part, et les droits à déduction ouvert au budget annexe (6.000 millions de francs) et aux entreprises (7.000 millions de francs) d'autre part.

(1) Soit une communication de 100 francs. Suite à l'introduction de la TVA appliquée «en dedans», le prix de cette communication maintenue TTC à 100 francs s'analysera en un prix hors taxe de 84,32 francs et une TVA de 15,68 francs ($84,32 \times 18,6\%$) récupérable pour l'entreprise.

Telles sont les grandes masses en cause. Un calcul plus affiné devrait tenir compte notamment :

- . de l'élasticité de la consommation des entreprises à une baisse de plus de 15 % des tarifs qui permettrait aux Télécommunications de compenser pour partie la charge fiscale nouvelle;

- . de la suppression de la taxe sur les salaires qui accompagne normalement l'introduction de la T.V.A. (de l'ordre de 700 millions de francs);

- . de l'accroissement du produit de l'impôt sur les sociétés, conséquence pour le budget de l'Etat de la diminution des charges des entreprises.

Mais les évaluations citées suffisent à illustrer les avantages et les problèmes pratiques qu'entraîne l'introduction de la T.V.A.

En théorie, c'est-à-dire si on en laisse jouer effectivement tous les effets, celle-ci a un double effet positif :

- en contribuant à fiscaliser les prélèvements sur le budget annexe au profit du budget général, elle est le gage de relations financières plus claires et plus stables et constitue à ce titre une nouvelle étape venant après les premières mesures figurant dans le projet de budget annexe pour 1987;

- en permettant d'alléger les charges des entreprises au titre de leurs factures de télécommunications, elle met les P.et T. dans une situation de meilleure compétitivité dans un contexte marqué par la déréglementation.

Toutefois, l'effet à court terme de cette mesure est de peser de l'ordre de 10 milliards de francs sur le résultat d'exploitation des Télécommunications, c'est-à-dire l'équivalent de l'excédent prévu en 1987.

Dans ces conditions, le prélèvement du budget général (8.700 millions de francs en 1987) au titre de l'excédent d'exploitation se trouvera privé pour partie d'assiette alors même que l'introduction de la T.V.A. ne se traduira pour le budget de l'Etat que par une recette nette de 3.000 millions de francs.

Dès lors, si l'on veut que l'opération soit globalement neutre pour le budget général, c'est-à-dire que son prélèvement « fiscalo-budgétaire » sur le budget annexe ne soit pas modifié, il convient d'ajuster le droit à récupération de la T.V.A. pour les Télécommunications de sorte que la baisse en 1988 du versement au budget général au titre de l'excédent soit compensée par un surcroît de T.V.A. nette.

Tel est le sens de l'article 7 ter nouveau du projet de loi de finances qui prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions dans lesquelles les Télécommunications seront autorisées à déduire la T.V.A. sur leurs dépenses.

D'aucuns pourront s'étonner qu'un prélèvement global de l'ordre de 16.600 millions de francs sur le budget annexe soit considéré comme un « droit acquis » du budget général.

Mais il importe davantage peut-être que les modalités de ce prélèvement soient assainies.

Trois catégories de ponctions sont en effet possibles :

- celle de l'« Etat arbitraire » qui met à la charge des Télécommunications des dépenses étrangères à son activité, telles les concours à la filière électronique et au C.N.E.S.;

- celle de l'« Etat actionnaire » qui prélève une part de l'excédent d'exploitation dégagé les Télécommunications au péril, il est vrai, de l'auto-financement;

- celle de droit commun sous la forme d'un prélèvement fiscal opéré selon des règles claires et stables.

Toute mesure déplaçant le prélèvement du budget général de l'arbitraire vers le droit commun va dans la bonne voie.

Il n'est pas anormal que l'introduction de la T.V.A. s'accompagne d'un mécanisme transitoire permettant d'en assurer la stricte neutralité financière pour le budget général.

APOSTILLE**MODIFICATIONS APORTEES PAR****L'ASSEMBLEE NATIONALE**

1 - Au cours de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances, l'Assemblée nationale a adopté un article additionnel 7 ter nouveau prévoyant l'assujettissement des Télécommunications à la taxe sur la valeur ajoutée à compter du 1er novembre 1987.

Lors de l'examen du budget annexe des Postes et Télécommunications le 31 octobre 1986, soit postérieurement à la réunion de votre Commission des Finances, l'Assemblée nationale a tiré les conséquences de l'introduction de la T.V.A. en cours d'année 1987 sur la présentation du budget annexe dont les chiffres figurent pour leur montant hors taxe correspondant à la fin de l'année 1987.

Les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 40 sont réduites de 395 millions de francs.

Les crédits ouverts au paragraphe II de cet article au titre des mesures nouvelles sont réduits de 1.035 millions de francs.

L'impact sur les comptes prévisionnels du budget annexe pour 1987 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Modifications apportées par l'Assemblée nationale

Compte de résultat (ensemble)			
Charges		Produits	
61.01	- 117 MF (achats)	70.63	- 1 000 MF (prestations Télécom)
61.02	- 115 MF (redevance crédit-bail)	75.08	- 35 MF (produits divers)
62.02	- 8 MF (transport)	79.02	- 70 MF (régularisation)
63.01	- 115 MF (impôts et taxes)		
69.02	- 120 MF (régularisation)		
69.09	- 630 MF (excédent)		
Total	- 1 105 MF		- 1 105 MF
Compte de capital (ensemble)			
Dépenses		Ressources	
69.53	- 395 MF (équipement)	79.69	- 630 MF (excédent)
69.56	- 285 MF (versement budget)	79.62	- 120 MF (régularisation)
69.62	- 70 MF (régularisation)		
Total	- 750 MF		- 750 MF

On notera en particulier que l'excédent d'exploitation est amputé de 630 millions de francs (solde du compte de résultat) et que le versement au budget général est réduit de 285 millions de francs.

L'introduction de la T.V.A. devrait se traduire en 1987 par une T.V.A. collectée de 600 millions de francs diminuée de la T.V.A. déduite de 200 millions de francs (compte tenu notamment du décalage et de l'ajustement du droit à déduction) soit une charge nette de T.V.A. de 400 millions de francs.

La suppression de la taxe sur les salaires, contrepartie de l'assujettissement à la T.V.A., permet une économie de 115 millions de francs.

La charge fiscale nette est donc de 285 millions de francs (400 millions de francs - 115 millions de francs), soit l'équivalent de la diminution du prélèvement opéré par le budget général.

L'introduction de la T.V.A. en 1987 est donc en principe neutre pour ce qui est des relations financières avec le budget général.

2 - En deuxième délibération, le gouvernement a décidé de supprimer 31 emplois au budget annexe des P. et T. pour les transférer au service du Premier Ministre pour le fonctionnement de la Commission nationale de la communication et des libertés.

Les charges des P. et T. s'en trouvent allégées de 6,7 MF, l'excédent d'exploitation majoré de la même somme ce qui permet aux P. et T. de réduire leur recours à l'emprunt (ressources en capital) toujours de la même somme (6,7 MF arrondis à 7 MF dans l'article d'équilibre).

ANNEXE I

**Comptes prévisionnels de résultat
et d'opérations en capital
de la Poste et des Télécommunications
pour 1987**

1987

Compte prévisionnel de résultat

Poste

(en millions de francs)

Charges					Produits				
Cptes	Nature	1987	1986	% 87/86	Cptes	Nature	1987	1986	% 87/86
61	Achats et services extérieurs	4079.1	3405.3	19.8	78	Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandises.....	41972.4	39110.1	7.3
62	Autres services extérieurs...	3376.2	3734.0	-9.6	74	Subventions de fonctionnement fonds de concours, dons, legs..	"	"	"
63	Impôts et taxes.....	1363.1	1364.5	-0.1	75	Autres produits de la gestion courante.....	194.8	168.5	15.6
64	Charges de personnel.....	44566.7	43398.8	2.7	76	Produits financiers.....	29885.8	27610.9	8.2
66	Charges financières :				77	Produits exceptionnels.....	266.1	209.0	27.3
	C.N.E.....	12928.0	15451.0	-16.3	78	Reprise sur amortissements et provisions.....	"	"	"
	Autres.....	4054.3	3967.5	2.3	79.01	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat.....	"	"	"
67	Charges exceptionnelles.....	271.4	240.8	12.7	79.02	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital.....	100.0	117.0	-14.5
68	Dotation aux comptes d'amor- tissements et de provisions..	1800.0	1700.6	5.9	79.07	Prestations de service entre fonctions principales.....	1755.0	1730.0	1.4
69.01	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat.....	"	"	"	79.08	Concours entre fonctions principales.....	"	4300.0	
69.02	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital.....	"	"	"		Total des produits.....	74174.1	73245.5	1.3
69.07	Prestations de service entre fonctions principales.....	1080.0	800.0	35.0					
69.08	Concours entre fonctions principales.....	"	"	"					
	Total des charges.....	73518.8	74047.9	-0.7					
69.09	Versement à la dotation de la C.N.E.....	117.6	114.7	2.5					
	Solde créditeur de l'exercice	537.7	-917.1						

1987

Compte prévisionnel d'opérations en capital

Poste

(en millions de francs)

Dépenses					Ressources				
Chap	Nature	1987	1986	% 87/86	Chap	Nature	1987	1986	% 87/86
69-51	Remboursement d'emprunts et d'avances.....	4064.0	4549.4	-10.7	79-56	Produit brut des emprunts et des bons d'épargne.....	5502.7	6768.0	-18.7
69-52	Equipement de la poste.....	3472.0	2800.0	24.0	79-62	Ecritures ayant leur contrepartie dans le compte de resultat : -Dotation aux comptes d'amortissements et de provisions... -Autres ecritures de regularisation.....	1800.0 " "	1700.0 " "	5.9
69-56	Versement au budget general a titre d'acompte ou de regularisation de l'excédent de la 1ere section non affecte aux immobilisations.....	20.0	"		79-69	Excédent de l'exercice: -affecte aux operations en capital..... -affecte a la dotation de la Caisse Nationale d'Epargne	537.7 117.6	" 114.7	2.5
69-58	Equipement des services generaux.....	302.0	200.0	51.0					
69-61	Ecritures de regularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'operations en capital.....	"	"	"					
69-62	Ecritures de regularisation ayant leur contrepartie dans le compte de resultat.....	100.0	117.0	-14.5					
69-69	Couverture du deficit de l'exercice.....		917.1						
	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	7958.0	8583.5	-7.3		TOTAL RESSOURCES EN CAPITAL	7958.0	8583.5	-7.3

1987

Compte prévisionnel de résultat

Télécommunications

(en millions de francs)

Charges					Produits				
Cptes	Nature	1987	1986	% 87/86	Cptes	Nature	1987	1986	% 87/86
61	Achats et services extérieurs	10152.8	7898.2	28.5	70	Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandises.....	93755.0	90150.0	4.0
62	Autres services extérieurs....	1641.8	2721.0	-39.7	74	Subventions de fonctionnement fonds de concours, dons, legs..	"	"	"
63	Impôts et taxes.....	854.0	847.0	0.8	75	Autres produits de la gestion courante.....	1462.0	1300.0	12.5
64	Charges de personnel.....	26790.9	26131.5	2.5	76	Produits financiers.....	"	"	"
66	Charges financières.....	11941.5	14656.4	-18.5	77	Produits exceptionnels.....	458.0	120.0	281.7
67	Charges exceptionnelles.....	690.6	608.3	13.5	78	Reprise sur amortissements et provisions.....	"	"	"
68	Dotation aux comptes d'amor- tissements et de provisions..	33182.0	28380.0	16.9	79-01	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat.....	"	"	"
69-01	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat.....	"	"	"	79-02	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital.....	5400.0	4465.0	21.9
69-02	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital.....	5750.0	5105.0	12.6	79-07	Prestations de service entre fonctions principales.....	1080.0	800.0	35.0
69-07	Prestations de service entre fonctions principales.....	1755.0	1730.0	1.4	79-08	Concours entre fonctions principales.....	"	"	"
69-08	Concours entre fonctions principales.....	"	4300.0						
	Total des charges.....	92758.6	92377.4	0.4		Total des produits.....	102155.0	56835.0	5.5
69-09									
	Saldo créditeur de l'exercice	9396.4	4457.6						

1987

Compte prévisionnel d'opérations en capital

Télécommunications

(en millions de francs)

Dépenses					Ressources				
Chap	Nature	1987	1986	% 87/86	Chap	Nature	1987	1986	% 87/86
69-51	Remboursement d'emprunts et d'avances.....	4266.4	6418.7	-33.5	79-56	Produit brut des emprunts et des bons d'épargne.....	8324.0	13951.1	-40.3
69-53	Equipement télécommunications	30616.0	28736.0	6.5	79-62	Ecritures ayant leur contrepartie dans le compte de résultat : -Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions... -Autres écritures de régularisation.....	33182.0	28380.0	16.9
69-54	Développement de la filière électronique.....	2160.0	2415.0	-10.6			5750.0	5105.0	12.6
69-55	Contribution aux apports en fonds propre de l'Etat aux entreprises de la filière électronique.....	700.0	2135.0	-67.2	79-69	Excédent de l'exercice : -affecté aux opérations en capital.....	9396.4	4457.6	110.8
69-56	Versement au budget général à titre d'acompte ou de régularisation de l'excédent de la 1ère section non affecté aux immobilisations.....	8680.0	3000.0	189.3					
69-57	Paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement.....	275.0	310.0	-11.3					
69-58	Equipement des services généraux.....	178.0	105.0	69.5					
69-59	Contribution aux programmes du centre national d'études spatiales.....	4377.0	4309.0	1.6					
69-61	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital.....	"	"						
69-62	Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat.....	5400.0	4465.0	20.9					
	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	56652.4	51893.7	9.2		TOTAL RESSOURCES EN CAPITAL	56652.4	51893.7	9.2

ANNEXE II

Exercice 1985 (comptes définitifs)

Comptes de résultat et d'opérations

en capital

de la Poste, des Télécommunications et de

l'ensemble du budget annexe

Poste-exercice 1985

Conseil supérieur des P et T
13 octobre 1986

Compte de résultat

(millions de francs)

	Budget 1985	Écarts	Résul- tats
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits des taxes	36883	210	37093
Produits financiers	29538	-2255	27283
Contribution presse	1500	0	1500
Production immobilisée	108	-31	77
Autres produits de gestion courante	189	36	225
Prestations réciproques	1651	21	1672
Ecritures de régularisation	0	28	28
Reprises de provisions	0	162	162
PRODUITS EXCEPTIONNELS	122	213	335
Concours entre fonctions principales	3500	0	3500
1-TOTAL DES PRODUITS	73471	-1616	71855
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	41437	-327	41110
Intérêts versés aux déposants CNE	17800	-1270	16530
Autres charges d'exploitation	8121	59	8180
Prestations réciproques	820	35	855
Dotations aux amortissements	1388	297	1685
Dotation CNE	217	15	232
CHARGES FINANCIÈRES			
Intérêts et charges assimilées	3622	-21	3601
Différences négatives de change	28	0	28
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	8	57	65
2-TOTAL DES CHARGES	73441	-1155	72286
SOLDE DU COMPTE DE RESULTAT (1-2)			
Solde du compte de résultat	30	-461	-431
Compte d'opérations en capital			
Solde du compte de résultat	30	-461	-431
Amortissements et provisions	1388	297	1685
Dotation CNE	217	15	232
Autres ressources	0	120	120
1-TOTAL DES RESSOURCES	1635	-29	1606
Financement de l'exercice			
1-Recettes			
Remboursements d'émourents	3748	-535	3213
Dépenses d'équipement	2795	85	2880
Production immobilisée	108	-31	77
Ecritures de régularisation	0	190	190
Autres emplois	0	133	133
2-TOTAL DES EMPLOIS	6641	-158	6483
Financement de l'exercice			
1-Recettes			
Besoin de financement	-106	-129	-195

Télécommunications-exercice 1985

Conseil supérieur des P et T
13 octobre 1986

Compte de résultat

(millions de francs)

	Budget 1985	Écarts	Résul- tats
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits des taxes	81848	1717	83565
Produits financiers	0	44	44
Production immobilisée	2420	-75	2345
Autres produits de gestion courante	1100	158	1258
Prestations réciproques	820	35	855
Ecritures de régularisation	3000	-533	2467
Reprises de provisions	0	6118	6118
PRODUITS EXCEPTIONNELS	100	244	344
1-TOTAL DES PRODUITS	89288	7708	96996
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	24900	-32	24868
Autres charges d'exploitation	10259	-665	9594
Prestations réciproques	1651	21	1672
Dotations aux amortissements	23320	-260	23060
Dotations aux provisions	0	1760	1760
Ecritures de régularisation	4450	1215	5665
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	11950	-782	11168
Différences négatives de change	1161	1082	2243
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Concours entre fonctions principales	422	1389	1811
	3500	0	3500
2-TOTAL DES CHARGES	81613	3728	85341
SOLDE DU COMPTE DE RESULTAT (1-2)			
Solde du compte de résultat	7675	3980	11655
Compte d'opérations en capital			
Solde du compte de résultat	7675	3980	11655
Amortissements et provisions	23320	1500	24820
Ecritures de régularisation	4450	1215	5665
Avances remboursables	0	87	87
Autres ressources	0	4530	4530
Régularisation sur versements au budget général	0	2484	2484
1-TOTAL DES RESSOURCES	35445	13796	49241
1-TOTAL DES RESSOURCES			
Remboursements d'emprunts	4511	4698	9209
Depenses d'équipement	28615	-569	28046
Production immobilisée	2420	-75	2345
IRA des SOF	325	-33	292
Filtre électronique	3811	365	4176
Fonds de réserve	2200	2500	4700
Contribution au CNES	263	0	263
Ecritures de régularisation	3000	5585	8585
Autres emplois	0	3795	3795
2-TOTAL DES EMPLOIS	46145	16935	63081
Financement de l'exercice			
Besoin de financement	12700	2490	15190

Poste et télécommunications-exercice 1985

Conseil supérieur des P et T
13 octobre 1986

Compte de résultat

(millions de francs)

	Budget 1985	Écarts	Résul- tats
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits des taxes	110731	1927	120658
Produits financiers	29518	-2211	27307
Contribution presse	1500	0	1500
Production immobilisée	2528	-106	2422
Autres produits de gestion courante	1289	194	1483
Prestations réciproques	2471	56	2527
Ecritures de régularisation	3000	-505	2495
Reprises de provisions	0	6280	6280
PRODUITS EXCEPTIONNELS	222	457	679
Concours entre fonctions principales	3500	0	3500
1-TOTAL DES PRODUITS	162759	6092	168851
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	66337	-359	65978
Intérêts versés aux déposants CNE	17800	-1270	16530
Autres charges d'exploitation	18380	-606	17774
Prestations réciproques	2471	56	2527
Dotations aux amortissements	24708	37	24745
Dotations aux provisions	0	1760	1760
Ecritures de régularisation	4450	1215	5665
Dotation CNE	217	15	232
CHARGES FINANCIÈRES			
Intérêts et charges assumées	15572	-803	14769
Différences négatives de change	1189	1082	2271
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Concours entre fonctions principales	430	1446	1876
	3500	0	3500
2-TOTAL DES CHARGES	155054	2573	157627
SOLDE DU COMPTE DE RESULTAT (1-2)			
Salde du compte de resultat	7705	3519	11224
Compte d'opérations en capital			
Salde du compte de resultat	7705	3519	11224
Amortissements et provisions	24708	1797	26505
Dotation CNE	217	15	232
Ecritures de régularisation	4450	1215	5665
Avances remboursables	0	87	87
Autres ressources	0	4650	4650
Régularisation sur versements au budget général	0	2484	2484
1-TOTAL DES RESSOURCES	37180	1367	38547
Remboursements d'emprunts	8259	403	8662
Dépenses d'équipement	31400	-484	30916
Production immobilisée	528	-106	422
TVA des SOF	25	33	58
Filière électronique	3011	385	3396
Fonds de réserve	1000	1500	2500
Contribution au CNES	3263	0	3263
Ecritures de régularisation	5000	575	5575
Autres emplois	0	3928	3928
2-TOTAL DES EMPLOIS	54786	16108	70894
Financement de l'exercice			
Besoin de financement	17606	12611	30217

A N N E X E III

Exercice 1986 (comptes provisoires)

**Comptes de résultat et d'opérations en capital
de la Poste, des Télécommunications
et de l'ensemble du budget annexe**

Poste-exercice 1986

Conseil supérieur des P et T
13 octobre 1986

Compte prévisionnel de résultat

(M.F.)

	Budget 1986	Écart	Prévisions actualisées
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits des taxes	39111	994	40105
Produits financiers	27611	-413	27198
Production immobilisée	117	0	117
Autres produits de gestion courante	168	7	175
Prestations réciproques	1730	-8	1722
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Concours entre fonctions principales	209	37	246
	4300	0	4300
1-TOTAL DES PRODUITS	73246	617	73863
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	43389	400	43789
Intérêts déposants CNE	15451	-1309	14142
Autres charges d'exploitation	8504	0	8504
Prestations réciproques	800	200	1000
Amortissements	1700	0	1700
Ootation CNE	115	0	115
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	3950	1165	5115
Différences négatives de change	13	0	13
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	241	0	241
2-TOTAL DES CHARGES	74163	456	74619
SOLDE PREVISIONNEL DE RESULTAT (1-2)			
Solde prévisionnel de résultat	-917	161	-756
Compte prévisionnel d'opérations en capital			
Solde de résultat	-917	161	-756
Amortissements et provisions	1700	0	1700
Ootation CNE	115	0	115
Autres ressources	0	284	284
1-TOTAL DES RESSOURCES	898	445	1343
Remboursements d'emprunts	4549	-400	4149
Depenses d'équipement	3000	300	3300
Production immobilisée	117	0	117
2-TOTAL DES EMPLOIS	7666	-100	7566
Besoin de financement prévisionnel (2-1)			
Besoin de financement prévisionnel	6768	-545	6223

Télécommunications-exercice 1986

Conseil supérieur des P et T
13 octobre 1986

Compte prévisionnel de résultat

(M.F.)

	Budget 1986	Écarts	Prévisions actualisées
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits des taxes	90150	400	90550
Production immobilisée	2565	-125	2440
Autres produits de gestion courante	1300	100	1400
Prestations réciproques	800	200	1000
Ecritures de régularisation	1900	400	2300
Reprises de provisions	0	2631	2631
Fonds de concours	0	80	80
PRODUITS EXCEPTIONNELS	120	230	350
1-TOTAL DES PRODUITS	96835	3916	100751
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	26132	45	26177
Autres charges d'exploitation	11456	105	11561
Prestations réciproques	1730	-8	1722
Amortissements	28380	4818	33198
Provisions	0	750	750
Ecritures de régularisation	5105	500	5605
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	12108	-1542	10566
Différences négatives de change	2548	-571	1977
CHARGES EXCEPTIONNELLES	618	0	618
Concours entre fonctions principales	4300	0	4300
2-TOTAL DES CHARGES	92377	4097	96474
SOLDE PREVISIONNEL DE RESULTAT (1-2)			
Solde prévisionnel de résultat	4458	-181	4277
Compte prévisionnel d'opérations en capital			
Solde de résultat	4458	-181	4277
Amortissements et provisions	28380	5568	33948
Ecritures de régularisation	5105	500	5605
Avances remboursables	0	230	230
Autres ressources	0	4	4
1-TOTAL DES RESSOURCES	37943	6121	44064
Remboursements d'emprunts	6419	448	6867
Dépenses d'équipement	28841	1084	29925
Production immobilisée	2565	-125	2440
TVA des SDF	310	-10	300
Filtre électronique	4550	2379	6929
Fonds de réserve	3000	0	3000
Contribution au ENES	4389	0	4389
Ecritures de régularisation	1900	3031	4931
2-TOTAL DES EMPLOIS	51894	6807	58701
Besoin de financement prévisionnel (2-1)			
Besoin de financement prévisionnel	13951	686	14637

Poste et Télécommunications-exercice 1986

Conseil supérieur des P et T
13 octobre 1986

Compte prévisionnel de résultat

(M.F.)

	Budget 1986	Écarts	Prévisions actualisées
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits des taxes	129261	1394	130655
Produits financiers	27611	-413	27198
Production immobilisée	2682	-125	2557
Autres produits de gestion courante	1468	107	1575
Prestations réciproques	2530	192	2722
Ecritures de régularisation	1900	400	2300
Reprises de provisions	0	2631	2631
Fonds de concours	0	80	80
PRODUITS EXCEPTIONNELS	329	267	596
Concours entre fonctions principales	4300	0	4300
1-TOTAL DES PRODUITS	170081	4533	174614
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	69521	445	69966
Intérêts déposants CNE	15451	-1309	14142
Autres charges d'exploitation	19960	105	20065
Prestations réciproques	2530	192	2722
Amortissements	30080	4818	34898
Provisions	0	750	750
Ecritures de régularisation	5105	500	5605
Dotation CNE	115	0	115
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	16058	-377	15681
Différences négatives de change	2561	-571	1990
CHARGES EXCEPTIONNELLES	859	0	859
Concours entre fonctions principales	4300	0	4300
2-TOTAL DES CHARGES	166540	4553	1.1093
SOLDE PREVISIONNEL DE RESULTAT (1-2)			
Solde prévisionnel de résultat	3541	-20	3521
Compte prévisionnel d'opérations en capital			
Solde de résultat	3541	-20	3521
Amortissements et provisions	30080	5568	35648
Dotation CNE	115	0	115
Ecritures de régularisation	5105	500	5605
Avances remboursables	0	230	230
Autres ressources	0	288	288
1-TOTAL DES RESSOURCES	38841	6566	45407
Remboursements d'emprunts	10968	48	11016
Dépenses d'équipement	31841	1384	33225
Production immobilisée	2682	-125	2557
TVA des SOF	310	-10	300
Filière électronique	4550	2379	6929
Fonds de réserve	3000	0	3000
Contribution au CNES	4309	0	4309
Ecritures de régularisation	1900	3031	4931
2-TOTAL DES EMPLOIS	59560	6707	66267
Besoin de financement prévisionnel (2-1)			
Besoin de financement prévisionnel	20719	141	20860

Au cours de sa séance du 29 octobre 1986, la Commission a approuvé le rapport de M. Henri Torre, rapporteur spécial, et adopté les observations présentées au début de ce rapport (voir page 4).

Elle a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat d'adopter le projet de budget annexe des Postes et Télécommunications pour 1987.